

## **Vous souhaitez reconstruire, restaurer, modifier un ancien chalet d'alpage ?**

**A partir du 15 avril 2015, les dossiers de demande sont à déposer ou à envoyer à :**

**Direction Départementale des Territoires de la Savoie  
SPAT/ADS  
1 rue de Cévennes  
73011 Chambéry Cedex**

Votre demande sera étudiée conjointement par la direction départementale des territoires et par le service territorial de l'architecture et du patrimoine. Elle sera soumise pour avis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites.

Votre demande sera acceptée si vous ne recevez pas de réponse dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre demande à l'adresse indiquée ci-dessus. (décret 2014-1300 du 23 octobre 2014).

Durant ce délai, par lettre recommandée, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. Cette demande suspend le délai d'instruction de 4 mois.

Retrouvez le formulaire de demande ainsi que la liste des pièces à joindre sur le site internet des services de l'Etat en Savoie :

<http://www.savoie.gouv.fr>